



ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les infirmiers et infirmières qui occupent un poste permanent ont droit à des primes au recrutement, soit 5 000 \$ à l'embauche, 5 000 \$ après 18 mois de service et 10 000 \$ après 30 mois de service. Ils et elles ont également droit à une indemnité spéciale annuelle de 9 000 \$ à 19 500 \$, selon le lieu de travail, et à une indemnité mensuelle pour service continu (de 0 à 5 ans) de 375 \$.

Référence : 10-06-111-083LA

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les candidats et candidates qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'un candidat ou d'une candidate.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-5732
Sans frais : 1 800 663-5738
Télécopieur : 867 975-7195
Courriel : NunavutNurses@gov.nu.ca